

Gouverner la VILLE NUMÉRIQUE

Fiche de lecture

Auteurs : Antoine Courmont
Patrick Le Galès

Éditeur : puf/Vie des idées

Date de parution : août 2019

Nombre de pages : 108 p.

Mots-clefs : gouvernance / numérique /
expérimentation / smartcity



« Beaucoup des questions que posent les nouvelles plateformes de services à la mobilité tiennent à l'indifférence du code informatique aux normes édictées par les institutions qui gouvernent les espaces »

DE QUOI CA PARLE ?

À partir d'enquêtes empiriques et pluridisciplinaires sur les algorithmes, les plateformes et les expérimentations, ce livre montre les défis auxquels sont confrontées **les autorités publiques qui gouvernent la ville numérique**.

Les auteurs utilisent les notions de :

- **Digital skin** : pour décrire le numérique ambiant, la prolifération des données et leurs imbrications dans la productions d'idées, de richesses et d'action publique.
- **Big data** : pour décrire la circulation des données entre institutions (notamment public/privé), le processus de marchandisation des données, et de traçabilité des pratiques individuelles (ex : google maps).
- **Gouvernance** : Ici désigné comme un processus de coordination d'acteurs, groupes sociaux et institutions pour atteindre des buts discutés collectivement. Donne une direction à la société. Plus spécifiquement appliqué ici au milieu urbain.

Ces enquêtes mettent en exergue les nombreux **antagonismes** qui rendent difficile la gouvernance de la ville à l'aune du numérique ambiant. En illustrant ces antagonismes à l'aide d'exemples d'applications, plateformes et d'évènements récents, les auteurs et autrices mettent en avant quatre problématiques principales :

- La formalisation numérique s'accorde-t-elle avec l'informalité urbaine (risques, aléas ...) ?
- Comment conjuguer la tension entre **normes** (politiques, morales, sociétales...) et **utilité pour l'utilisateur** qui est la justification libérale des plates-formes numériques ?
- Si les accords entre pouvoirs publics et plateformes s'établissent de manière ad hoc comment partager l'expérience des élus locaux en vue d'une régulation uniformisée à l'échelle nationale et européenne ?
- La responsabilité du calcul des algorithmes est-elle imputable aux intérêts des plateformes ou aux comportements des utilisateurs ?

CE QUE J'EN PENSE / CE QUE JE RETIENS LES QUESTIONS QUE CA POSE

Le principal enseignement de l'article porte sur la difficile gouvernance de la « data city » :

Plusieurs formes de collaborations entre plateformes et pouvoirs publics sont illustrées. La collectivité peut être fournisseur de données et garantes de leurs fiabilités, puis permettre leur valorisation au travers de services, développés par des start-up (Grand Lyon). A l'inverse les laboratoires d'expérimentation peuvent être au service de l'intérêt public comme le montre le réseau municipal de transport de San Francisco, ou la modélisation 3D de la ville de Singapour pour la Recherche.

Dans ces exemples, la mutualisation des données et le droit de regard public sur la conception des algorithmes à la source du data learning de ces applications est centrale, et suppose une compétence experte de nos collectivités pour traduire, dialoguer, et réguler.

L'ouvrage soulève de nombreuses questions, toujours illustrées. Les plateformes jouent sur le droit au partage (AirBnb...), et surtout la maximisation de l'utilité individuelle des utilisateurs. Aux tentatives de régulation les plateformes répondent « droit des usagers », et incitent les clients à réagir en collectif en alertant sur les conséquences (notamment financières) sur le service qui leur sera rendu en cas de régulation. C'est le retour du « *On n'est jamais mieux gouverné que lorsqu'il n'y a pas de gouvernement* » de Jean-Baptiste Say.

Cette pensée libérale se conjugue difficilement avec la recherche d'utilité collective mise en œuvre par nos politiques locales : lorsque Waze oriente les conducteurs sur les trajets les plus optimisés, la traduction concrète est parfois un trafic surdimensionné sur des petites routes, ou bien devant des écoles primaires. Lors des attentats de 2017 à Londres, on constate une explosion des prix du service d'Uber, calculés sur le principe de l'offre et de la demande. Contrairement à l'interprétation populaire Il n'y avait donc pas de volonté spécifique de la plateforme de se saisir d'un événement pour maximiser le profit, néanmoins on peut reprocher à Uber de ne pas adapter son service sur le moment, par décence, lorsque les taxis se proposaient gratuitement.

Ce dérèglement des activités sociales et économiques est parfois externe à la conception et intention du programme algorithmique : autre exemple, en 2015 lors des attentats de Paris et de Saint-Denis, l'efficacité des barrages filtrants par la police est amoindrie par leurs signalements sur les applications comme Waze dont l'algorithme fait fi des événements majeurs en cours.

Il y a donc une complexité de l'interaction « fonctionnement et règles de l'algorithme » et spécificités locales ou temporaires.

LES IDÉES À EXPLOITER POUR NOS TERRITOIRES

Quels enseignements pour l'action publique ? L'ingénierie ?

Il faut introduire intelligemment de l'analyse sémantique dans les règles de calculs et ainsi sortir les plateformes d'une simple logique procédurales optimisant l'utilité !

Pour se faire le rôle des pouvoirs publics est essentiel. Il suppose là encore, un accès transparent à la donnée et à sa manipulation, accès aujourd'hui rendu impossible par beaucoup de plateformes pour des raisons commerciales, mais aussi, plus ironique, par nos propres mécanismes de défenses (RGPD) qui offrent des atouts dans l'argumentaire des plateformes.

D'une part il faut prendre en compte la pluralité des statuts de ces plateformes. Ex :

- Le laboratoire d'expérimentation de Singapour, qui par définition injecte et éjecte les acteurs au fil de l'eau, au grès de l'efficacité des calculs, **recompose sans cesse les organes intégrés à la démarche et donc sa gouvernance.**
- Le financement par levée de fonds de PredPol oblige un rapide retour sur investissement pour ses actionnaires alors qu'il se veut d'utilité publique : outils de gestion de l'activité policière, et de prédiction de la criminalité à micro-échelle.

D'autre part la smart-city exploite des trous dans la raquette. Qu'ils s'agissent de réels nouveaux terrains d'expérimentation et d'innovation qui vont dans le sens de la Recherche ou simplement de palier des carences publiques en raison d'un manque de moyens, la question réside dans la réaction de l'État, rarement indépendante de celle des citoyens utilisateurs des services.

Ainsi, là où les uns jouent sur l'individualisme et la séparation des intérêts personnels, la recherche des intérêts communs dans la lutte contre les abus est une piste pour garantir une gouvernance plus juste : lorsqu'en 2017 les restaurateurs dénoncent Deliveroo de prendre en compte d'autres critères, obscurs, que la géolocalisation et le temps de livraison dans le référencement des offres, ils dévoilent une injustice pour eux, mais aussi une tromperie pour l'utilisateur !

En outre, l'activité de la Recherche a notamment permis le retrait en 2016 de l'application GodWin de Uber qui retraçait les déplacements des clients à leurs insu. C'est super, mais tant que l'accès à l'information aujourd'hui rendue complexe par l'expertise que requiert le BigData ne sera pas à la portée de chacun, les dénonciateurs seront rarement les victimes.

Rédacteur : Lucas Jouny